



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2023-197

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2023

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2023-07-24-00009 - Arrêté n° 2023/07-18 du 24 juillet 2023 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Puy-de Dôme (10 pages) Page 4

84-2023-07-24-00010 - Arrêté n° 2023/07-62 du 24 juillet 2023 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (10 pages) Page 14

84_Préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2023-07-25-00001 - Arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, le conseil de discipline de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1er septembre 2023. (2 pages) Page 24

84-2023-07-25-00002 - Arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1er septembre 2023. (2 pages) Page 26

84-2023-07-25-00003 - Arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, les conseils de discipline de la fonction publique territoriales des agents titulaires des collectivités non affiliées au centre du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1er septembre 2023. (2 pages) Page 28

84-2023-07-25-00004 - Liste des magistrats désignés comme membre de la commission d'expulsion des étrangers du département du Rhône à compter du 1er septembre 2023. (2 pages) Page 30

84-2023-07-25-00007 - Liste des membres désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du Rhône à compter du 1er septembre 2023. (1 page) Page 32

84-2023-07-25-00005 - Liste des membres désignés pour présider le conseil de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon à compter du 1er septembre 2023. (1 page) Page 33

84-2023-07-25-00008 - Liste des membres désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon à compter du 1er septembre 2023. (1 page) Page 34

84-2023-07-25-00006 - Liste des membres désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents titulaires des autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon à compter du 1er septembre 2023. (1 page)

La Préfète

Lyon, le 24 juillet 2023

ARRÊTÉ n° 2023/07-18

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2023/03-39 du 3 avril 2023 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL FERME BIO LA FENIERE	SAINT- HILAIRE- DE-PIONSAT	23,2567	SAINT-HILAIRE- DE-PIONSAT PIONSAT	03/05/2023
GAEC DE MANGLIEU	MANGLIEU	2,396	PIGNOLS	03/05/2023
GAEC DE LA RIVIERE	SAINT-BONNET- PRES-ORCIVAL	28,6254	SAINT-BONNET- PRES-ORCIVAL	03/05/2023
CHANAL Guillaume	ISSOIRE	0,365	AULHAT-FLAT	03/05/2023
MIOLANE Stéphane	SAINT-JEAN-EN- VAL	6,062	SAINT-JEAN-EN- VAL	04/05/2023
IBRY Pierre	ANTOINGT	4,4058	ANTOINGT SOLIGNAT	05/05/2023
GAEC LAUBANIE	PERPEZAT	12,3007	ROCHFORT- MONTAGNE	05/05/2023
BERCEAU Albane	ISSERTEAUX	38,7671	FAYET-LE- CHATEAU VILLEFRANCHE- D'ALLIER (Allier) SALLEDES	09/05/2023
FAUGERE Sébastien	LARODDE	5,323	CHASTREIX	09/05/2023
GAEC DE LA GARDE	CEYSSAT	1,0137	AYDAT	09/05/2023
GARDE Théo	ESPINASSE	2,39	ROCHE-D'AGOUX	09/05/2023
GAEC DES GENETES	SAINT-BONNET- PRES-ORCIVAL	1,475	SAINT-BONNET- PRES-ORCIVAL	11/05/2023
EARL SOUS LA ROCHE	CHASTREIX	1,744	CHASTREIX	11/05/2023
BONHOMME Antoine	GOUTTIERES	3,8706	AYAT-SUR- SIOULE	11/05/2023
GAEC REBOISSON	SAINT-VINCENT	18,0993	SOLIGNAT	11/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision
GAEC VAZEILLE	LA GOUTELLE	29,9627	LA GOUTELLE CISTERNES-LA-FORET	11/05/2023
EARL ALEXANDRE BATHELEMY	JOZE	14,5337	SAINT-LAURE JOZE	12/05/2023
GAEC DU CHALARD	MANZAT	36,5597	SAINT-GEORGES- DE-MONS MANZAT	12/05/2023
GAEC DE LA LYRISSE	LE VERNET- CHAMEANE	10,679	LE VERNET- CHAMEANE	13/05/2023
DECOUZON Mathieu	VOLLORE-VILLE	113,7113	VOLLORE-VILLE AUGEROLLES VOLLORE- MONTAGNE	13/05/2023
RAYNAUD Christophe	SAINT-ALYRE-ES- MONTAGNE	20,301	APCHAT	13/05/2023
EARL SABATIER	LES MARTRES- D'ARTIERE	19,1906	MENETROL, RIOM	15/05/2023
GAEC DU PAON BLEU	LA CHAPELLE- MARCOUSSE	164,2859	LA CHAPELLE- MARCOUSSE SAINT-GERMAIN- LEMBRON MAZOIRES	16/05/2023
SCEA DE PRADELOUP	COURNOLS	38,1458	AYDAT	16/05/2023
GAEC DES 2 CHATAIGNIERS	SAINT-MARTIN- DES-OLMES	11,5798	GRANDRIF	16/05/2023
GAEC DE LA ROSE	ORCIVAL	2,742	ROCHEFORT- MONTAGNE	16/05/2023
GAEC DUSSAP	CEYSSAT	4,8008	CEYSSAT	17/05/2023
GAEC FAUGERAS	VERNINES	10,6406	VERNINES	17/05/2023
GAEC DU BUISSON	CHASTREIX	8,9991	CHASTREIX	18/05/2023
GRAS Cédric	COURPIERE	6,7585	VOLLORE-VILLE	18/05/2023
CHAUFFOUR Gaëlle	VOLVIC	4,4527	SAINT-SAUVES- D'Auvergne MALAUZAT VOLVIC	18/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision
LAMOUREUX Philippe	CELLES-SUR-DUROLLE	5,2917	CELLES-SUR-DUROLLE	18/05/2023
AUBIGNAT Pierre	ESPINASSE	11,6334	SAINT-GERVAIS-D'Auvergne	18/05/2023
GANNE Patrick	GELLES	10,5475	SAINT-PIERRE ROCHE	19/05/2023
ENGEL Stéphanie	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	1,3275	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	19/05/2023
TASCHET Kévin	VOLLORE-VILLE	1	VOLLORE-VILLE	19/05/2023
GAEC DES QUAIRES	VERNINES	9,1366	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL SAINT-GENES-CHAMPANELLE	19/05/2023
GAEC CHAFFRAIX	BIOLLET	6,0503	BIOLLET	20/05/2023
GAEC LACROIX	SAINT-OURS	8	SAINT-OURS	20/05/2023
GAEC LES CHAUMARDS	SAINT-ANGEL	1,6003	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	20/05/2023
BARGHOUX Franck	SAINT-OURS	3,8594	SAINT-OURS	20/05/2023
EARL DU POUGET	AUTHEZAT	205,9976	AUTHEZAT VEYRE-MONTON MIREFLEURS ORCET LE CENDRE LES MARTRES-DE-VEYRE LA ROCHE-BLANCHE TALLENDE PLAUZAT CLEMENSAT LA SAUVETAT SAINT-NECTAIRE LE CREST ROMAGNAT	20/05/2023
EARL VAUTRIN	SAINT-ANDRE-LE-COQ	102,804	SAINT-ANDRE-LE-COQ LUZILLAT SAINT-DENIS-COMBARNAZAT THURET	23/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU PUY	AYAT-SUR-SIOULE	21,0387	AYAT-SUR-SIOULE	23/05/2023
GAEC SEVERINE ET FREDERIC	SAINT-AVIT	21,1753	SAINT-AVIT	23/05/2023
GAEC DES PRES CLOS	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	17,595	ROCHEFORT-MONTAGNE SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL SAINT-PIERRE-ROCHE	23/05/2023
LEGOY Guillaume	CONDAT-EN-COMBRAILLE	3,621	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	24/05/2023
GAEC ZABA	ORLEAT	110,1723	ORLEAT PESCHADOIRE SAINT-JEAN-D'HEURS LEZOUX	25/05/2023
GAEC DE TROISSAGNES	CHARENSAT	3,2965	CHARENSAT	25/05/2023
GREGOIRE Jean-François	LA TOUR-D'AUVERGNE	10,1893	LA TOUR-D'AUVERGNE	25/05/2023
DELAIGUE Thibaut	SAINT-VICTOR-LA RIVIERE	40,635	SAINT-VICTOR-LA RIVIERE	25/05/2023
RENARD Guillaume	ANTOINGT	2,074	ANTOINGT	26/05/2023
GAEC DE LA VALLEE DE L'AVENIR	SAINT-NECTAIRE	118,507	SAINT-NECTAIRE OLLOIX MONTAIGUT-LE-BLANC	26/05/2023
EARL DES CANTALOUS	LARODDE	16,1785	LANOBRE (Cantal) TREMUILLE-SAINTE-LOUP	27/05/2023
GAEC DES SANCIAUX	CHARENSAT	6,9318	CHARENSAT	27/05/2023
GAEC DE L'ETOILE	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	26,9238	CISTERNES-LA-FORET PRONDINES	27/05/2023
GAEC DE L'ETANG DU FUNG	OLBY	23,3201	OLBY	30/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision
GAEC DE LA LONGE	OLBY	15,1506	SAINT-PIERRE-ROCHE OLBY	30/05/2023
BOUDY Cyril	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	45,1647	YRONDE-ET-BURON PARENT	31/05/2023
EARL BARSSE	BIOLLET	3,6407	BIOLLET	31/05/2023
GAEC DE GAZEL	BORT-L'ETANG	15,7502	BORT-L'ETANG	01/06/2023
MOUTTE Geoffrey	COLLAT	85,865	AUGNAT, CHALUS SAINT-GERMAIN-LEMBRON	01/06/2023
GAEC DE LA RODE	NEBOUZAT	9,873	NEBOUZAT	01/06/2023
GAEC MONIER DE VIEILLESPESE	VIEILLESPESE	3,843	CLERLANDE	01/06/2023
EARL DE LA PRUNEYRE	BAGNOLS	37,9748	SAINT-DONAT	01/06/2023
GAEC DES ALLEES	CHAUMONT-LE-BOURG	57,4169	AMBERT MARSAC-EN-LIVRADOIS	02/06/2023
BOURGEOIS Julien	SANT-AVIT	2,7972	SAINT-AVIT	02/06/2023
GAEC DE BELLIRAT	PIONSAT	13,9287	PIONSAT	02/06/2023
GAEC BEAUMONT	MIREMONT	2,907	MIREMONT	03/06/2023
GAEC DE CHAMP FRANC	FERNOEL	130,289	BASVILLE (Creuse) FERNOEL, FLAYAT (Creuse)	03/06/2023
BARRAT Denis	TEILHET	6,913	YOUX, TEILHET	06/06/2023
TARAGNAT Pierre	ANTOINGT	8,03	ANTOINGT	06/06/2023
GAEC DES NEUF FONTAINES	GELLES	1,506	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	06/06/2023
SCEA CHEFDEVILLE	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	1,0274	MIREMONT	06/06/2023
BONNEFOY Patrick	SAYAT	7,0557	CHANAT-LA-MOUTEYRE	06/06/2023
GOURBEYRE Guy	VALCIVIERES	48,6847	VALCIVIERES	07/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision
GAEC DE CHARTIGNOUX	MANZAT	10,635	MANZAT	07/06/2023
GAEC TIRADON	COMBRAILLES	9,4801	SAUVAGNAT-PRES-HERMENT	08/06/2023
GAEC VINCENT PESCHER	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	3,8759	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	08/06/2023
GAEC DE L'HERMINIERE	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	11,858	COMBRAILLES SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	09/06/2023
GAEC DU PUY DU MAS	COMBRAILLES	2,306	COMBRAILLES	09/06/2023
GAEC DUCHAINE	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	6,04	BOURG-LASTIC	10/06/2023
EARL DES FRAISSES	VILLOSSANGES	2,269	VILLOSSANGES	10/06/2023
ROUX Florian	SOLIGNAT	102,2866	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE TOURZEL- RONZIERES BESSE, COMPAINS MAZOIRES	10/06/2023
REBOISSON Nicolas	SAINT-GENES-CHAMPESPE	18,6763	SAINT-GENES-CHAMPESPE	13/06/2023
CIBERT-GOTON Olivier	SAINT-IGNAT	0,5598	SAINT-IGNAT	13/06/2023
FONDRAS Yoann	CISTERNE-LA-FORET	42,273	CISTERNE-LA-FORET	13/06/2023
GOMOT Aurélien	ROCHE-D'AGOUX	30,3491	BUSSIERES	14/06/2023
MOURAILLE Hervé	CHAMBON-SUR-DOLORE	1,3187	CHAMBON-SUR-DOLORE	15/06/2023
SOUCHAL Aurore	FERNOEL	53,52	GIAT	15/06/2023
EARL DU GRANDMONT	AYAT-SUR-SIOULE	135,5919	AYAT-SUR-SIOULE SAINTE-CHRISTINE SAINT-GERVAIS-D'Auvergne	16/06/2023
ASSOCIATION JARDINS SOLIDAIRES	GERZAT	2,0344	GERZAT	16/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU DOMAINE DE PAILLONNET	SINGLES	5,3191	SINGLES	16/06/2023
BALLOT Damien	HEUME-L'ÉGLISE	5	PRONDINES	17/06/2023
GAEC DE BOS	BAGNOLS	49,1178	BAGNOLS, CROS	17/06/2023
GAEC VOZEL	PIONSAT	9,318	PIONSAT, VIRLET	17/06/2023
FAUGERE Sébastien	LARODDE	0,4595	CHASTREIX	17/06/2023
GOUSTILLE Dimitri	LAPEYROUSE	35,9669	LAPEYROUSE	17/06/2023
BARTHOMEUF Nicolas	ORCINES	68,01	ORCINES, ROYAT	19/06/2023
CHOUVY Etienne	LAPS	131,7104	VIC-LE-COMTE SAINT-MAURICE-ES-ALLIER PIGNOLS, LAPS	21/06/2023
GRENOUILLAT Sylvain	PIONSAT	5,8171	VIRLET	21/06/2023
BEAUGER Elodie	NEUVILLE	14,4545	COURPIERE NERONDE-SUR-DORE	21/06/2023
GAEC DE NERNEUF	DORANGES	8,0315	DORANGES	22/06/2023
PAPON Eric	BAGNOLS	0,6875	BAGNOLS	22/06/2023
GAEC DES DEUX PUIITS	SAINT-GERVAZY	20,812	SAINT-GERVAZY	23/06/2023
EARL DE LA CHAINE DES PUYS	AYDAT	19,333	AYDAT	24/06/2023
GAEC DOU CHONLAI	MOISSAT	13,1145	MOISSAT RAVEL SEYCHALLES	24/06/2023
GAEC DE CAUX	SAINT-DONAT	9,2244	SAINT-DONAT	28/06/2023
EGAL Didier	SAINT-DONAT	1,1276	CHASTREIX	28/06/2023
MARTIN Romuald	SAINT-PARDOUX	32,0906	SAINT-REMY-DE-BLOT	28/06/2023

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GARDE Théo	ESPINASSE	3,1426	SAINT-MAIGNIER BUSSIÈRES	30/05/2023

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie accordée (en ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
VALLET Alexis	SAINT-MAIGNER	3,9369	0,7943	SAINT-MAIGNIER	01/06/2023

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Puy-de-Dôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

La Préfète

Lyon, le 24 juillet 2023

ARRÊTÉ n° 2023/07-62

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2023/03-39 du 3 avril 2023 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Haute-Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MAURANNE Vincent	CHASTEL	49,43	CHASTEL	03/05/2023
VICARD Gilles	CHASTEL	53,43	CHASTEL, PINOLS SOULAGES (15) VEDRINES-SAINT-LOUP (15) RAGEADE (15)	03/05/2023
BARON Thomas	LA CHAISE-DIEU	2,94	LA CHAISE-DIEU	04/05/2023
BANCEL Thierry	MONTREGARD	6,23	MONTREGARD	04/05/2023
GAUDRIAULT Henri-Pierre	LANDOS	21,24	SAINT-VERT CHANIAT	05/05/2023
GAUDRIAULT Henri-Pierre	LANDOS	2,29	SAINT-VERT	05/05/2023
GAUDRIAULT Henri-Pierre	LANDOS	18,95	CHANIAT	05/05/2023
CUBIZOLLES Thierry	VIEILLE-BRIOUDE	24	VIEILLE-BRIOUDE DOMEYRAT	05/05/2023
GAEC AGREE CHAMBON PAULET	LA BESSEYRE- SAINT-MARY	37,07	SAUGUES	06/05/2023
RIOUX Yannick	ESPALEM	41,67	SAINT-CIRGUES	09/05/2023
MARCONNET Cédric	MONISTROL-SUR- LOIRE	2,68	MONISTROL-SUR- LOIRE	10/05/2023
GAEC DE L'ENGOULEVENT	FERRUSSAC	49,76	FERRUSSAC PINOLS, CRONCE	10/05/2023
BROTTEES Eliette	LE CHAMBON- SUR-LIGNON	8,68	LE CHAMBON- SUR-LIGNON	10/05/2023
CHAPON Clément	LOUDES	57,25	SAINT- CHRISTOPHE-SUR- DOLAISON LE MONTEIL CHADRAC POLIGNAC	10/05/2023
MANEVY Jean-Michel	MONTFAUCON- EN-VELAY	8,39	MONTFAUCON- EN-VELAY	10/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES TERRES ROUSSES	COSTAROS	4,73	LE BRIGNON CAYRES	11/05/2023
GAEC AVON	SAINT-HAON	1,85	SAINT-HAON	12/05/2023
GAEC DES MERISIERS	CHASSIGNOLLES	14,70	CHASSIGNOLLES	13/05/2023
GAEC A L'ETABLE DU MEZENC	SAINT-FRONT	18,28	SAINT-FRONT	14/05/2023
GAEC A L'ETABLE DU MEZENC	SAINT-FRONT	14,01	SAINT-FRONT	14/05/2023
GAEC A L'ETABLE DU MEZENC	SAINT-FRONT	4,27	SAINT-FRONT	14/05/2023
BLEU Florian	POLIGNAC	62,68	POLIGNAC	16/05/2023
GAEC D'AMBLARD	COUTEUGES	3,36	COUTEUGES	16/05/2023
EARL DE RABIOULET	CHILHAC	2,99	CERZAT	16/05/2023
GAEC MOULIN	RETOURNAC	75,32	RETOURNAC YSSINGEAUX	16/05/2023
GARNIER Gaël	MONTREGARD	9,50	MONTREGARD	16/05/2023
GAEC DE LA MARCHANDISE	JOSAT	55,34	JOSAT, COLLAT SAINTE-MARGUERITE	17/05/2023
RIBERON Flavien	TIRANGES	13,86	TIRANGES	17/05/2023
GAEC LA FERME DES PAMPILLES	MONTREGARD	5,51	MONTREGARD	17/05/2023
LEGTA Yssingaux	YSSINGEAUX	16,95	YSSINGEAUX	18/05/2023
GAEC DE TALOBRE	VERGEZAC	8,16	SANSSAC-L'EGLISE VERGEZAC	18/05/2023
GAILLARD Benjamin	BRIVES-CHARENSAC	32,66	SAINT-PAUL-DE-TARTAS, LANDOS	19/05/2023
MOUNIER Alain	LAPTE	8,65	LAPTE	19/05/2023
PEYRON Fabrice	CAYRES	1,94	CAYRES	20/05/2023
GAEC DES FAVIERES	SAINT-JEAN-DE-NAY	5,68	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, SAINT-JEAN-DE-NAY	20/05/2023
GAEC DU MONT FAGIS	SAINT-PAUL-DE-TARTAS	8,22	SAINT-PAUL-DE-TARTAS, BARGES	20/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GIRARD Josiane	LE BRIGNON	29,96	LE BRIGNON CAYRES CHADRON	20/05/2023
GAEC des PETITS JEAN	SAINT-JEAN LACHALM	12,77	SAINT-JEAN LACHALM	20/05/2023
GAEC DE LA CROUZETTE	LANDOS	15,29	LANDOS	23/05/2023
GAEC MERCAL	SAUGUES	12,53	SAUGUES	23/05/2023
JOUFFRE Isabelle	FREYCENET-LA-CUCHE	0,31	PRESAILLE	23/05/2023
JOUFFRE Isabelle	FREYCENET-LA-CUCHE	0,25	FREYCENET-LA-CUCHE	23/05/2023
SALQUE Michel	MAZET-SAINT-VOY	4,72	MAZET-SAINT-VOY	23/05/2023
DUFAU Christophe	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	4,19	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	25/05/2023
GENTES Philippe	MOUDEYRES	5,69	MOUDEYRES	25/05/2023
CHASTEL Laetitia	SAINT-VENERAND	8,15	SAINT-VENERAND	25/05/2023
DAURES Françoise	SAINT-VENERAND	6,67	SAINT-VENERAND	25/05/2023
GAEC DES SAGNATS	MONLET	5,92	MONLET	25/05/2023
GAEC DE DARNES	CHARRAIX	4,04	SAUGUES	25/05/2023
GAEC AGREE DU PONT DE PEYRE	MONLET	2,42	MONLET	26/05/2023
GAEC AGREE DES PENSEES	BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	5,38	BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	26/05/2023
GAEC DES TRIFOUS	SAINT-JEAN-LACHALM	3,10	BAINS	26/05/2023
BELIN Guillaume	COSTAROS	11,56	LANDOS, LE BRIGNON, LAVILATTE (07)	26/05/2023
GAEC LA CLEF DES CHAMPS	BLESLE	18,21	BLESLE, ESPALEM	27/05/2023
GAEC DES CLAUSES	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	5,75	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN PRADELLES SAINT-PAUL-DE-TARTAS	30/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
VIGOUROUX Xavier Jean	SAINT-JEAN-LACHALM	1,67	SAINT-JEAN-LACHALM	30/05/2023
GAEC DU LAC	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	14,40	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	31/05/2023
GAEC DU LAC	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	2,77	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	31/05/2023
GAEC DU LAC	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	11,63	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	31/05/2023
GAEC DES MONTS DOUX	BEAULIEU	30,11	CHAMALIERES-SUR-LOIRE	31/05/2023
GAEC DE PIERREGROSSE	LANTRAC	8,82	LANTRAC SAINT-GERMAIN-LAPRADE	01/06/2023
GAEC DE PIERREGROSSE	LANTRAC	1,28	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	01/06/2023
GAEC DE PIERREGROSSE	LANTRAC	6,34	LANTRAC SAINT-GERMAIN-LAPRADE	01/06/2023
GAEC DE PIERREGROSSE	LANTRAC	1,20	LANTRAC	01/06/2023
GAEC GAILLARD	SOLIGNAC-SUR-LOIRE	26,75	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	01/06/2023
LES CRINS DU MEYGAL	YSSINGEAUX	7,17	YSSINGEAUX	01/06/2023
LEBLOIS Romain	SAINT-GEORGES-LAGRICOL	0,56	SAINT-GEORGES-LAGRICOL	02/06/2023
COURTUAT Malorie	ARAULES	12,56	ARAULES	03/06/2023
EARL DE CHAMPDOLENT	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	5,43	SAINT-DIDIER-EN-VELAY	06/06/2023
GAEC DE LA CIGOGNE	VIEILLE-BRIOUDE	12,20	VIEILLE-BRIOUDE	06/06/2023
GAEC DU COURTOUX	AUBAZAT	124,58	AUBAZAT, SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, DOMEYRAT	06/06/2023
GAEC DU COURTOUX	AUBAZAT	68,32	AUBAZAT SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	06/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU COURTOUX	AUBAZAT	43,61	AUBAZAT	06/06/2023
GAEC DU COURTOUX	AUBAZAT	12,65	DOMEYRAT	06/06/2023
SOUCHIERE Loïc	PRESAILLES	53,03	PRESAILLES FREYCENET-LA-CUCHE ISSARLES (07)	07/06/2023
CEDAT Sébastien	SAINT-ARCONS-D'ALLIER	16,73	VISSAC AUTEYRAC SAINT-ARCONS-D'ALLIER	08/06/2023
GAEC DU GRAND CHAMP	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	5,91	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	08/06/2023
GAEC DU ROND ROUGE	LE PUY-EN-VELAY	8,31	LE PUY-EN-VELAY	09/06/2023
ROCHER François Baptiste	SAINT-BÉRAIN	48,40	SAINT-BÉRAIN, SAINT-JEAN-DE-NAY, SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, SANSSAC-L'EGLISE	09/06/2023
GAEC DU CHAMP FLEURI	CRAPONNE-SUR-ARZON	20,37	SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	09/06/2023
GAEC DES SAPINS	SAINT-HAON	12,05	SAINT-HAON	10/06/2023
ROUY Pascal	AZERAT	11,19	SAINT-DIDIER-SUR-DOULON AZERAT	10/06/2023
AURELLE Anthony	POLIGNAC	26,27	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON CEYSSAC	10/06/2023
OLLIER Roland	MAZERAT-AUROUZE	5,74	SAINTE-MARGUERITE	10/06/2023
MARTEL Charlene	LORLANGES	9,94	LORLANGES	12/06/2023
MARTEL Charlene	LORLANGES	8,35	LORLANGES	12/06/2023
MARTEL Charlene	LORLANGES	1,14	LORLANGES	12/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE LA RILLADE	SAINT-JEAN-LACHALM	3,63	SAINT-JEAN-LACHALM	13/06/2023
FAURIE Julien	LE PERTUIS	19,87	TENCE CHENEREILLES	13/06/2023
ROIRON Julien	LE PUY-EN-VELAY	8,34	LE PUY-EN-VELAY	13/06/2023
GAEC AGREE PORATTITUDE	ALLY	51,98	ALLY, LUBILHAC, MERCOEUR	14/06/2023
MOULIN Bruno	RETOURNAC	18,83	RETOURNAC	14/06/2023
DELOLME Jean-Philippe	SAINT-JEURES	7,33	SAINT-JEURES	14/06/2023
MERLE Marie-Elisabeth	SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	3,33	CHARRAIX	14/06/2023
MERLE Marie-Elisabeth	SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	3,01	CHARRAIX	14/06/2023
MERLE Marie-Elisabeth	SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	0,32	CHARRAIX	14/06/2023
CHAUVEL Céline	CHASTEL	58,75	CHASTEL CRONCE	14/06/2023
DUCHAMP Else Marie	RETOURNAC	1,14	RETOURNAC	15/06/2023
LEYRE Eric	SÉNEUJOLS	39,79	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON	15/06/2023
RIOCROS Christophe	SAINT-JUST-PRÈS-BRIOUDE	3,72	ESPALEM	16/06/2023
GAEC DE LA BESSADE	ALLY	19,18	ALLY	16/06/2023
GAEC des COUSTOUNES	CERZAT	61,02	COUTEUGES CERZAT MAZEYRAT-D'ALLIER	16/06/2023
EARL DE BARTOUT	CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE	6,89	SAINT-JULIEN-DU-PINET	17/06/2023
GAEC ELEVAGE JAMMES	CHASPUZAC	3,61	CHASPUZAC	21/06/2023
COIFFIER Serge	SAINT-PIERRE-DU-CHAMP	1,32	CHOMELIX	21/06/2023
GAEC DE CHAMP BLE	BAINS	9,56	BAINS	22/06/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
POUILHE Laurence	SAUGUES	8,60	SAUGUES	22/06/2023
BOURET Danielle	QUEYRIÈRES	17,88	QUEYRIERES SAINT-HOSTIEN	23/06/2023
GAEC DU GRAND CHAMP	SAINT-ÉTIENNE-DU-VIGAN	19,75	RAURET PRADELLES	24/06/2023
MOULEYRE Agnès	YSSINGEAUX	6,83	YSSINGEAUX	24/06/2023
MOULEYRE Agnès	YSSINGEAUX	5,15	YSSINGEAUX	24/06/2023
MOULEYRE Agnès	YSSINGEAUX	1,68	YSSINGEAUX	24/06/2023
MAILLET Jean	YSSINGEAUX	0,85	YSSINGEAUX	26/06/2023
BARBALAT Hervé	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	5,62	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	27/06/2023
GAEC D'ESTREZETS	CHAUDEYRAC	50,33	SAINT-HAON LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS	28/06/2023
BONGIRAUD Jean-Michel	CAYRES	7,63	SENEUJOLS CAYRES	28/06/2023
GAEC DES SAGNATS	MONLET	9,08	MONLET	28/06/2023

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DU ROND ROUGE	LE PUY-EN-VELAY	8,31	LE PUY-EN-VELAY	04/05/2023
CHANGEA Nicolas	BESSAMOREL	7,167	YSSINGEAUX	15/05/2023
DUNY Jimmy	YSSINGEAUX	7,167	YSSINGEAUX	15/05/2023

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DU LAC	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	14,40	SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	24/05/2023
RIOUX Yannick	ESPALEM	41,67	SAINT-CIRGUES	02/06/2023

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC BLEU AZUR	VALS-PRES-LE-PUY	8,31	0		04/05/2023
GAEC DE LAVALETTE	BAINS	9,56	6,90	BAINS	23/05/2023
GAEC DE CHAMP BLE	BAINS	9,56	2,66	BAINS	23/05/2023
BOREL Matthieu	SAINT-CIRGUES	14,15	0		02/06/2023

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
PETIT Bastien	FAY-SUR-LIGNON	8,53	MAZET-SAINT-VOY	non soumis	08/06/2023
BAISSAC Damien	BLESLE	31,75	TORSIAC et BLESLE	non soumis	08/06/2023
BEAL Dominique Louis	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	5,74	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	non soumis	19/06/2023
ROCHER Mathieu	LORLANGES	37,2	TORSIAC	non soumis	19/06/2023
PONTVIANNE Stéphane	BEAUZAC	39,71	BEAUZAC, SAINT-MAURICE-DE-LIGNON, RETOURNAC	non soumis	19/06/2023

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET



La Présidente

à Madame la Préfète
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Affaire suivie par
Mme Nadia Kharchouf
Nadia.kharchouf@juradm.fr
04.87.63.51.04

Préfecture
106, rue Pierre Corneille
69003 LYON

Lyon, le 18 juillet 2023

Objet : Conseil de discipline de la fonction publique territoriale

P.J. : 1

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, le conseil de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Je vous prie de bien vouloir informer de ces désignations les collectivités de votre département et faire publier cet arrêté au recueil des actes administratifs.

La Présidente,

Geneviève Verley-Cheynel



La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignées pour présider le conseil de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités **affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- **Mme Sylvie SOUBIÉ**, en qualité de titulaire,
- **Mme Caroline FERON**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève Verley-Cheynel



La Présidente

à Madame la Préfète
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Affaire suivie par
Mme Nadia Kharchouf
Nadia.kharchouf@juradm.fr
04387.63.51.04

Préfecture
106, rue Pierre Corneille
69003 LYON

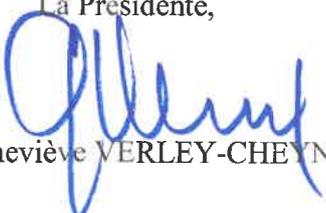
Lyon, le 18 juillet 2023

Objet : Conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon. (Hors département du Rhône, Métropole, ville de Lyon et Villeurbanne).

P.J. : 1

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Je vous prie de bien vouloir informer de ces désignations les collectivités de votre département et faire publier cet arrêté au recueil des actes administratifs.

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des **autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023:

- **M. Jean-Pierre CLOT**, en qualité de titulaire,
- **Mme Elodie RENIEZ**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

à Madame la Préfète
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Affaire suivie par
Mme Nadia Kharchouf
Nadia.kharchouf@juradm.fr
04. 87 .63.51.04

Préfecture
106, rue Pierre Corneille
69003 LYON

Lyon, le 18 juillet 2023

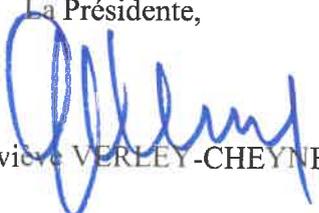
Objet : Conseils de discipline de la fonction publique territoriale concernant les collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon. (Hors département du Rhône, Métropole, ville de Lyon et Villeurbanne)

P.J. : 1

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant désignation des magistrats appelés à présider, en qualité de titulaires ou de suppléants, les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents titulaires des collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Je prie de bien vouloir informer de ces désignations les collectivités de votre département et faire publier cet arrêté au recueil des actes administratifs.

La Présidente,


Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

DECIDE

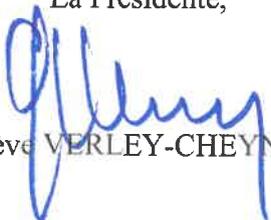
Article 1er : Sont désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents titulaires des **autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- **M. Jean-Pierre CLOT**, en qualité de titulaire,
- **Mme Elodie RENIEZ**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,


Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

à Madame la Préfète
de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône

Affaire suivie par :
Nadia Kharchouf
Nadia.kharchouf@juradm.fr
04.87.63.51.04

Préfecture
106, rue Pierre Corneille
69003 LYON

Lyon, le 18 juillet 2023

Objet : Désignation de membres pour participer à la commission d'expulsion des étrangers

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la liste des magistrats que j'ai désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du Rhône à compter du 1^{er} septembre 2023.

Je vous remercie de faire assurer la publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs de votre département.

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Désignation pour siéger à la commission d'expulsion du Rhône.

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L.522-1 ;

Vu le code de justice administrative ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du **Rhône** à compter du **1^{er} septembre 2023** :

- **M. Romain REYMOND-KELLAL, premier conseiller (titulaire),**
- **Mme Raphaëlle GROS, conseillère (suppléante).**

Article 2 : Le Préfet du Rhône assurera la publication du présent arrêté, au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Désignation pour siéger à la commission d'expulsion du Rhône.

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L.522-1 ;

Vu le code de justice administrative ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du **Rhône** à compter du **1^{er} septembre 2023** :

- **M. Romain REYMOND-KELLAL, premier conseiller (titulaire),**
- **Mme Raphaëlle GROS, conseillère (suppléante).**

Article 2 : Le Préfet du Rhône assurera la publication du présent arrêté, au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL

La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignées pour présider le conseil de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des collectivités **affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- **Mme Sylvie SOUBIÉ**, en qualité de titulaire,
- **Mme Caroline FERON**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève Verley-Cheyne

La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents contractuels des **autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023:

- **M. Jean-Pierre CLOT**, en qualité de titulaire,
- **Mme Elodie RENIEZ**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL

La Présidente

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale des agents titulaires des **autres collectivités non affiliées au centre de gestion du département du Rhône et de la Métropole de Lyon** à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- **M. Jean-Pierre CLOT**, en qualité de titulaire,
- **Mme Elodie RENIEZ**, en qualité de suppléante,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2023

La Présidente,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL